

# SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC



## PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 30 Avril 2019



### Première Résolution Rapport de Gestion du conseil d'administration Rapport Général des commissaires aux comptes Approbation des états de synthèse

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états de synthèse de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par un bénéfice de 352 281 532,87 DH.

### Deuxième Résolution Affectation du résultat et fixation du dividende et de sa mise en paiement

L'Assemblée Générale, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2018 .....	352 281 532,87 DH
♦ Réserve légale (au plafond) .....	-
♦ Réserve facultative.....	-
SOLDE.....	352 281 532,87 DH
qui, avec le report à nouveau 2017 .....	12 392 393,89 DH
DONNE UN SOLDE DE .....	364 673 926,76 DH
♦ Dividende au titre de l'exercice 2018 .....	362 195 584,00 DH
REPORT A NOUVEAU .....	2 478 342,76DH

L'Assemblée Générale fixe le dividende brut unitaire à 128,00 DHS (Cent vingt-huit DIRHAMS) pour chacune des 22 829 653 actions composant le capital social.

La date de mise en paiement est fixée au 04 juin 2019. Le paiement est domicilié auprès de la Société Générale.

**Troisième Résolution**  
**Rapport Spécial des Commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi du 30 Août 1996, approuve les termes et conclusions de ce rapport, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

**Quatrième Résolution**  
**Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration en rémunération de l'activité des membres, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant brut annuel de 5 200 000,00 DHS.

Cette somme sera répartie librement entre les membres du Conseil d'Administration.

**Cinquième Résolution**  
**Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale donne à tous les membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

**Sixième Résolution**  
**Formalités - Pouvoirs**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.